

DELIBERATION N° 91/04-03 - VESTIAIRES DU PLATEAU/AVENANT N° 1

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa délibération en date du 17 Septembre 1990 se rapportant à la réhabilitation des vestiaires du Plateau.

En cours de chantier, lors du déroulement des différents corps de métiers, des travaux supplémentaires ont dû être décidés en accord avec les services techniques de la Ville, titulaire de la maîtrise d'oeuvre, à savoir :

- Lot plomberie : fourniture et pose de sanitaires (1 douche, 1 lavabo, 1 WC, extraction),
- Lot maçonnerie - isolation : chape béton, carrelage,
- Lot électricité : deux points lumineux - une ventilation.

L'ensemble de ces travaux, d'un montant H.T. de 25 000 F, représente la transformation d'un local, initialement prévu en réserve, en local arbitre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 et à régler les factures correspondantes pour un montant de 25 000 F H.T.

- les crédits sont inscrits au budget, au chapitre 903-59-2325, programme 65/90.